

Montréal, le 25 mai 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à un projet d'investissement pour le raccordement de la Ville de Saint-Hyacinthe à des fins d'injection et pour l'établissement de certains taux
Dossier de la Régie : R-3909-2014**

Le 17 avril 2015, la Régie de l'énergie (la Régie) rendait sa décision D-2015-049 dans le dossier mentionné en objet. La Régie prenait note du consentement des participants à l'effet que l'examen de la demande de Gaz Métro se poursuive sans tenir d'audience. Elle indiquait cependant que le maintien ou non de l'audience prévue le 1^{er} juin 2015 serait déterminé ultérieurement.

La Régie, après avoir examiné l'ensemble de la preuve documentaire, maintient l'audience prévue le 1^{er} juin 2015, mais uniquement aux fins d'entendre les argumentations des participants à l'égard de la demande du Distributeur.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml